



Fédération FRACTURE.
Salle Millan, Place Balzac. 69800 Saint-Priest

Lundi 14 mars 2022

Commission Nationale du Débat Public
Madame Chantal Jouanno, Présidente
244, Boulevard St Germain
75007 PARIS

Copies :

M. Jean-Baptiste DJEBBARI, Ministre délégué aux Transports
M. Pascal MAILHOS, Préfet Région Auvergne Rhône-Alpes

Objet : Concertation CFAL-Sud

Madame la Présidente,

Dans un communiqué en date du 1er mars 2022, Monsieur Jean-Baptiste DJEBBARI Ministre délégué chargé des transports, a annoncé à propos du projet de contournement ferroviaire Sud de Lyon (CFAL-Sud), qu'une concertation sera prochainement organisée.

Or nous tenons à attirer votre attention sur le fait que le projet de CFAL-Sud, s'il devait-être relancé, devrait faire l'objet non-pas d'une concertation mais bien d'un nouveau Débat Public.

En effet le débat public de 2001, commun entre le projet de contournement autoroutier Ouest de Lyon (COL) et le projet de contournement ferroviaire de l'agglomération lyonnaise CFAL est aujourd'hui obsolète pour de multiples raisons :

- La principale justification du CFAL-Sud était un objectif de fret ferroviaire à 150 Gtkm (Giga Tonnes Kilomètres) en 2020 contre 55 Gtkm en 2000 (pages 7, 22, 24, 46, 48 ... du dossier public de l'époque), or à ce jour le fret ferroviaire peine à dépasser les 30 Gtkm. Cela traduit qu'en 2001 c'était soit un abominable mensonge, soit une impardonnable erreur d'appréciation ;
- L'expertise « Sémaphore » réalisée après le débat public de 2001 à la demande de Réseau Ferré de France avait conclu à un débat complètement déséquilibré avec notamment des lacunes dans le système d'information, une information insuffisante, un débat conjoint déséquilibré et enfin un débat dominé, voir phagocyté, par le COL contournement autoroutier Ouest Lyonnais (termes exacts de l'expertise) ;
- Le temps écoulé, rend en lui-même le projet obsolète, d'autant que la dernière consultation (et non pas concertation) à l'automne 2014, avait intégré le franchissement du Rhône non présent au débat public ainsi qu'une partie de tracé non-enterrée contrairement à la décision ministérielle de 2009. De plus cette démarche n'était couverte par aucune garantie de la CNDP ;
- Selon une présentation de RFF à FRACTURE en 2005, le CFAL-Sud ferait doublon avec le passage à 2 x 2 voies de la ligne entre Saint Fons et Grenay, doublement qui semble acté suite au débat public de 2019 sur le NFL (Nœud Ferroviaire Lyonnais).

En conséquence, nous vous demandons, pour le cas où le projet de CFAL-Sud serait remis à l'ordre du jour, que, conformément à la réglementation (notamment l'article L121-12 du code de l'environnement), vous imposiez un véritable Débat Public.

Veillez agréer, Madame la Présidente, nos respectueuses salutations.

M. Gilles RENEVIER, Président
Mme Fabienne MARGUILLER, Vice-présidente

